

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-315  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**  
**Centre aqualudique intercommunal**  
**Travaux de calorifugeage**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** l'audit énergétique du centre aqualudique réalisé en 2023 par le cabinet IGETEC portant notamment sur les travaux de calorifugeage ;

**Vu** la nécessité de réaliser les travaux de calorifugeage du réseau hydraulique de chauffage existant ou d'eau chaude sanitaire existant ;

**Vu** la proposition de l'entreprise « les artisans de l'isolation » - 18 rue Jean Claude Vivant - 69100 VILLEURBANNE, bénéficiant d'une prise en charge par une prime offerte par ACE EENERGIE pour un montant de 8 854,56 € couvrant la totalité du coût des travaux ;

**Vu** le rapport d'activité en date du 6 juin 2024 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer la commande pour les travaux de calorifugeage du centre aqualudique avec l'entreprise « les artisans de l'isolation » - 18 rue Jean Claude Vivant - 69100 VILLEURBANNE, pour un montant de 0 € ;

**Article 2 :** De dire que conformément aux préconisations du cabinet IGETEC, les travaux d'isolation seront réalisés en utilisant un isolant de type U PROTECT PIPE ALU2 + finition PVC Blanc type ISOGENOPACK ;

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Flour, le 12/06/2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 19 JUIN 2024**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 19 JUIN 2024**

LES ARTISANS DE L'ISOLATION  
18 rue Jean Claude vivant 69100 Villeurbanne  
SIRET : 90906745600030

Assurance décennale :  
CONTRAT PRO + ENTREPRISES DU BATIMENT N°AXRCD231463  
couvrant sa responsabilité civile décennale pour la période du 01/11/2023 au  
30/04/2024.  
Contact : 06.69.22.93.03

AJ France BÂTIMENT  
64 Rue Jean Foucaud 69120 vaulx en velin  
SIRET : 843 427 709 00012  
Assurance décennale: Tetris sous le n°SV75018041T17868.

Date d'édition : 22/05/2024

BÉNÉFICIAIRE

SAINT FLOUR COMMUNAUTE  
MARJOU FLORENT  
SIRET: 20006666000016  
Z.a le rozier coren - village d'entreprises  
15100 Saint flour

CENTRE AQUALUDIQUE, Route de Chaudes-Aigues, 15100 Saint-Flour

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Total HT
Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage existant ou d'eau chaude sanitaire existant, situé hors du volume chauffé, pour un système de chauffage collectif existant maintenu en température (bouclé ou tracé).				
<b>Marque de l'isolant : ISOVER SAINT GOBAIN</b> <b>Référence de l'isolant : U PROTECT PIPE SECTION ALU2 + FINITION PVC blanc type "ISOGENOPACK"</b> Isolant de classe 4 selon la norme NF EN 12828 + A1 : 2014				
Dépose de l'ancien isolant de classe inférieure ou égale à 2 : armaflex.	624			
Diametre: 18mm Épaisseur: 20mm	121	ML	11.825 €	1430.82 €
Diametre: 22mm Épaisseur: 20mm	73	ML	11.825 €	863.22 €
Diametre: 28mm Épaisseur: 30mm	90	ML	11.825 €	1064.25 €
Diametre: 35mm Épaisseur: 30mm	89	ML	11.825 €	1052.42 €
Diametre: 60mm Épaisseur: 40mm	131	ML	11.825 €	1549.07 €
Diametre: 89mm Épaisseur: 50mm	71	ML	11.825 €	839.57 €
Diametre: 114mm Épaisseur: 60mm	49	ML	11.825 €	579.42 €
<b>TOTAL :</b>	<b>624</b>	<b>ML</b>		<b>7378.80 €</b>

La présente offre comprend une prime d'un montant de 8854.56 € euros, qui vous est offerte par ACE ÉNERGIE (SIREN : 848 595 336) dans le cadre de son rôle actif et incitatif, au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Mention de gestion des déchets Obligation légale depuis le 1er Juillet 2021

Aucun déchet généré par cette opération

Total HT	7378.80 €
TVA (20%)	1475.76 €
Total TTC	8854.56 €
Prime CEE	8854.56 €
Total	0.00€

Clause de règlement (indemnité forfaitaire + pénalités de retard) Obligation légale

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros

Accusé de réception en préfecture

015-200066660-20240612-DEC2024-315-AU

Date de télétransmission : 19/06/2024

Date de réception préfecture : 19/06/2024

456 - SIRET 90906745600030 - CODE APE 4329A